

Conseil municipal du 25 juin 2009

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATACINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET LEGER, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Michel MENDEZ PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Christine DIETZ (pouvoir à Valérie BOCQUET-LEGER), Jean-Jacques MAURIS (pouvoir à Georges VIGNOUD)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Pierre MICHEL est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2009

1/ Projet de réhabilitation de la forge des Allues

Monsieur le maire rappelle que la commune de Saint-Pierre d'Albigny s'est portée acquéreur de l'ancienne forge Alesinaz (forge des Allues) située à l'entrée du hameau des Allues.

Il s'agit de valider la méthodologie pour conduire le projet de réhabilitation et de mise en valeur de la taillanderie.

Madame VERRIER, chargée de mission au territoire de développement local de la Combe de Savoie présente les différentes étapes de définition du projet :

- 1^{ère} étape : études préliminaires : étude ethnologique et étude architecturale de sauvegarde
- 2^{ème} étape : définition du projet de valorisation : étude d'interprétation
- 3^{ème} étape : mise en œuvre du projet de réhabilitation et de valorisation

Monsieur RIOND précise que le projet de réhabilitation de la forge des Allues s'inscrit dans un projet touristique global ; la forge est en effet incluse dans l'itinéraire de la boucle communale de Saint-Pierre d'Albigny, programmé dans le cadre du Chemin des vignes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de la démarche de réhabilitation de la forge des Allues et décide de présenter un dossier dans le cadre du C.D.D.R.A. et auprès d'autres partenaires financiers.

2/ Pôle communal multi activités : choix du maître d'oeuvre

Monsieur le maire présente les différents projets du pôle communal multi activités (ex bâtiment « Saint-Pierre Confection ») présentés par les cabinets d'architecte. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie dans le cadre du marché à procédure adaptée le 8 juin 2009 a donné un avis favorable pour le projet présenté par le cabinet MONTEIL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté par le cabinet MONTEIL, dont le coût estimatif des travaux s'élève à 1 876 200 € H.T. et désigne ce cabinet comme maître d'oeuvre de l'opération pour un montant d'honoraires de 178 239 € H.T.

3/ Travaux d'arasement des atterrissements de l'Isère et renforcement de la digue entre la confluence de l'Arc et Saint-Pierre d'Albigny

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique qu'une enquête publique se déroule actuellement, du 8 juin au 22 juillet 2009 inclus, portant sur les travaux d'arasement des atterrissements de l'Isère entre la confluence de l'Arc et Saint-Pierre d'Albigny.

Il précise que cette enquête porte également sur le renforcement de la digue en rive gauche de l'Isère à l'aval du Pont Royal.

Si ces travaux peuvent permettre l'allègement du zonage du P.P.R.I. dans le secteur concerné, le conseil municipal émet des réserves quant au projet de renforcement de la digue en rive gauche de l'Isère qui pourrait induire un refoulement des eaux en rive droite.

Cette observation sera portée à la connaissance du commissaire enquêteur lors de sa permanence en mairie de Saint-Pierre d'Albigny le 8 juillet 2009.

L'assemblée délibérante décide de réinscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et devra se prononcer pour ou contre le rehaussement de la digue.

4/ Personnel communal

4.1 Avancements de grade : création de postes

Dans le cadre des propositions d'avancements de grade de l'année 2009, monsieur le maire propose la création de 5 postes :

- contrôleur principal à temps complet
- rédacteur principal à temps complet
- adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures)
- A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31 heures)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ces postes à compter du 1^{er} juillet 2009 et de supprimer les postes suivants :

- contrôleur de travaux à temps complet
- rédacteur à temps complet
- adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures)
- A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe à temps non complet (31 heures)

4.2 Régime indemnitaire

Monsieur le maire propose une modification du régime indemnitaire concernant le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (part abondement).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du régime indemnitaire.

5/ Tarifs restauration scolaire 2009/2010

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires.

A la suite du choix du nouveau prestataire pour la restauration scolaire, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur la nouvelle grille de tarification proposée pour l'année scolaire 2009/2010 avec la mise en place d'une grille tarifaire liée au quotient familial.

0 – 507 €	3,80 €
508 – 999 €	4,10 €
≥ 1 000 €	4,20 €
extérieurs	4,20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la tarification de la restauration scolaire pour l'année 2009/2010.

6/ Règlement intérieur restauration scolaire

Monsieur GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires, présente les modifications apportées au règlement intérieur de la restauration scolaire, notamment en matière d'annulation des repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les différentes modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire.

7/ Piscine municipale

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, propose d'instaurer une tarification complémentaire pour la piscine municipale, à l'attention des adhérents des associations et des comités d'entreprises de Saint-Pierre d'Albigny et des communes extérieures qui bénéficieraient d'une remise de 20% par rapport à la tarification ordinaire :

- carte de 10 entrées au tarif réduit de enfants de moins de 13 ans : 10 €
- carte de 10 entrées au tarif adulte : 20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette tarification complémentaire.

Monsieur GUIDAT informe que les établissements scolaires sont très satisfaits de l'ouverture anticipée de la piscine.

8/ Urbanisme : instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur HENRIQUET, adjoint en charge des réseaux.

Monsieur HENRIQUET indique que l'instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles permet de restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue depuis son classement en terrain constructible.

Le taux de cette taxe, fixé à 10%, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession, ce qui correspond à un taux réel de 6,60%.

Pour les cessions qui interviendraient à compter du 28 septembre 2009 et lorsque les éléments de référence nécessaires existent, la taxe sera assise sur la plus value réalisée (différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition stipulé dans les actes notariés).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles sur le territoire communal.

9/ Modification des statuts du S.D.E.S.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PATACINI, adjoint chargé des travaux et délégué titulaire de la commune au S.D.E.S.

La modification des statuts du S.D.E.S. résulte de retrait de la commune de Montricher-Albanne et de l'adhésion de la commune de Tresserve, approuvées par le comité syndical du S.D.E.S. en date du 17 avril 2009.

Conformément à l'article L. 5211-19 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante doit se prononcer par délibération à propos de toute modification des statuts en tant que commune adhérente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Montricher-Albanne au S.D.E.S. et approuve les modifications intervenues en conséquence dans les statuts du syndicat.

10/ Rapport annuel d'activité 2008 du délégataire pour le service de l'eau potable

Monsieur HENRIQUET, adjoint en charge des réseaux, présente le rapport annuel du délégataire, la société Lyonnaise des Eaux, relatif à l'année 2008.

Ce rapport comprend le compte rendu d'activité ainsi que les comptes annuels de résultat d'exploitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. RIOND), approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2008.

Il est souhaité que le rapport annuel d'activité soit présenté au conseil municipal par le délégataire en 2010.

11/ Accueil de loisirs : convention de mise à disposition de locaux et de personnel avec l'A.C.A.

Monsieur GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires, présente la convention de mise à disposition de locaux et de personnel avec l'Association Cantonale d'Animation de la Combe de Savoie (A.C.A.) pour l'organisation de l'accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle « les Frontailles » durant la période estivale.

Monsieur GUIDAT informe que l'atrium fera l'objet d'une réfection durant l'été 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cette convention avec l'A.C.A.

12/ Transports scolaires : création d'une régie pour la vente des cartes et tarification

12.1 Création d'une régie

Monsieur BOULANGER, adjoint délégué au syndicat des transports, indique que suite à l'absence de personnel de juin à novembre 2009 au Trésor Public, il convient de procéder à la création d'une régie pour encaisser le produit de la vente des cartes de transports scolaires pour le ramassage communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie.

12.2 Tarification

Afin de faciliter la gestion de la vente des cartes de transports scolaires pour le ramassage communal (trajets inférieurs à 3 kms), monsieur le maire propose de fixer des tarifs sans décimales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la tarification suivante :

- inscription 1^{er} enfant : 68 €
- inscription 2^{ème} enfant : 51 €
- inscription 3^{ème} enfant : 27 €

13/ Vente d'un véhicule du parc communal

Monsieur le maire propose de procéder à la vente d'un véhicule du parc communal (TOYOTA) pour un montant de 5 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente de ce véhicule et entérine la sortie de l'actif de ce bien.

14/ Réhabilitation du gymnase municipal

Monsieur le maire indique que les travaux de réhabilitation du gymnase municipal nécessitent une opération préalable de désamiantage d'un montant de 6 118,00 € H.T. (7 317,122 € T.T.C.).

Il s'avère donc nécessaire de conclure un avenant au lot 1 (démolition-gros-œuvre-V.R.D. : Entreprise CENA).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer un avenant avec l'entreprise adjudicataire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant initial du lot : 234 318,03 € H.T.
- montant avenant : 6 118,00 € H.T.
- nouveau montant : 240 436,03 € H.T.
- montant de l'avenant : + 2,61 %

15/ Questions diverses

15.1 Subventions aux associations

Suite au vote du budget primitif, monsieur BOULANGER indique qu'il convient d'entériner par délibération l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations.

Le conseil municipal, décide d'allouer les subventions suivantes :

association	montant	vote
Ensemble musical de Saint-Pierre d'Albigny	1 400 €	23 voix
Saint-Pierre d'Albigny Football	3 000 €	23 voix
Saint-Pierre Gymnastique	3 200 €	23 voix
Saint-Pierre Handball	2 600 €	23 voix
Amicale Cyclo Arclusaz	300 €	23 voix
Tennis Club	1 500 €	23 voix
DOJO Saint-Pierrain	2 000 €	23 voix
L'Hermès d'Olympie	300 €	23 voix
Olympic Club Tennis de table	1 300 €	23 voix
A.N.A.C.R. Saint-Pierre d'Albigny	200 €	23 voix
Lechère Course Pédestre Arclusaz	350 €	23 voix
Les Chemins de traverse	300 €	23 voix
Autrefois Saint-Pierre d'Albigny	500 €	22 voix 1 abstention
Ménestrels de Miolans	600 €	22 voix 1 abstention
Les Fils d'Argent	250 €	23 voix
D.A.C.S.	1 000 €	23 voix
Anciens combattants et victimes de guerre	250 €	23 voix
Too Couleur	800 €	22 voix 1 abstention
Total	19 850 €	

15.2 Comité de jumelage

Monsieur FERRACHAT informe le conseil municipal de la création d'une union régionale des comités de jumelage

15.3 Caveau des Augustins

Monsieur DELESCLUSE rappelle que des expositions auront lieu au caveau des Augustins durant toute la période estivale, du 6 juillet au 30 août 2009.

15.4 Travaux coordonnés « le Bourget » (2^{ème} phase)

Monsieur GOUVERNEUR indique que l'ouverture des plis pour la deuxième phase des travaux coordonnés du hameau du Bourget aura lieu le 30 juin 2009.

15.5 Informations

Monsieur le maire rappelle que le feu d'artifice se déroulera le 4 juillet au lac de carouge.

Un marché artisanal, un thé dansant et une petite vogue seront également organisés au centre bourg le même jour par l'U.P.C.

La séance est levée à 22 heures